

# Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*)

## ☞ Tableau de synthèse

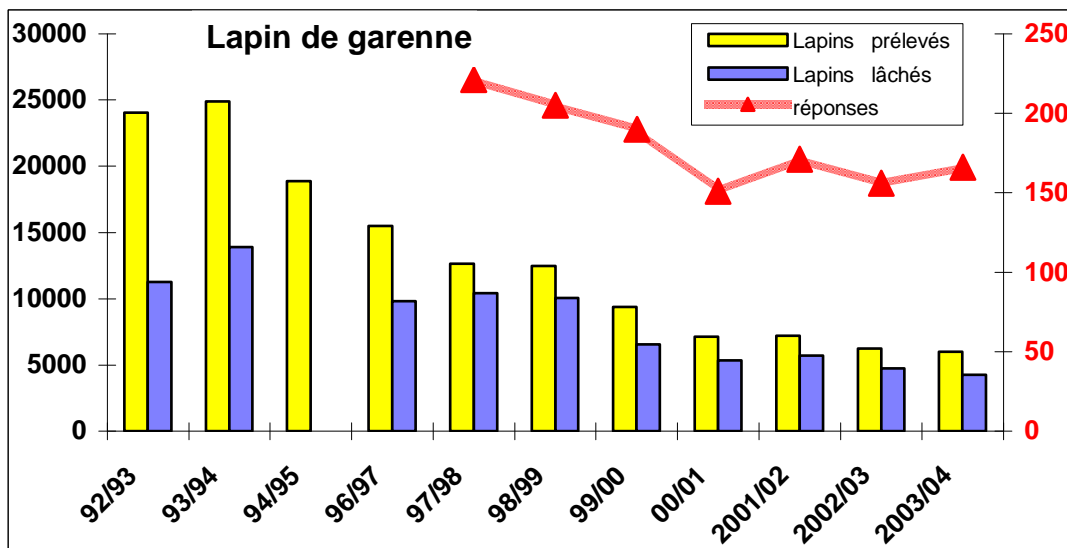
Tableaux de chasse et lâchers	Les actions en faveur de la connaissance ou du développement de l'espèce	Autres données
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête tableaux de chasse et lâchers effectués auprès des détenteurs de droit de chasse.</li> <li>• Enquête nationale tableaux de chasse à tir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 circuits destinés au suivi du lièvre mais permettant aussi d'apporter des informations sur le lapin.</li> <li>• Baguage des lapins lâchés.</li> <li>• Subventions pour:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation de garennes artificielles.</li> <li>- les cultures à gibiers/ débroussaillage.</li> <li>- les repeuplements</li> <li>- la lutte contre les maladies.</li> <li>- le baguage des Lapins lâchés</li> <li>- les opérations de reprises de Lapins sauvages à destination de territoires aménagés.</li> <li>- les opérations de repeuplement</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégâts occasionnés par l'espèce.</li> <li>• Suivi sanitaire.</li> <li>• Travaux de recherche de BIO ESPACE et de l'O.N.C.F.S.</li> </ul>

## ☞ Historique et présentation

Gibier favori des chasseurs de l'hexagone jusque dans les dernières décennies, le lapin est très recherché en Ardèche sur les territoires propices à son développement, notamment les parties Ouest et Sud. Il est possible d'enregistrer des prélèvements de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers. La maladie de la myxomatose (apparue dans les années 50) a aujourd'hui un impact modéré, elle a fortement touché certaines populations et a été la cause d'importantes campagnes de repeuplement. Il existe également la VHD (Viral Haemorrhagic Disease) sévèrement présente depuis le début des années 90. A ces maladies s'ajoutent l'exode rural qui fractionne les populations et désorganise leur développement et, pour les plus importants noyaux de populations situés dans la plaine de la vallée du Rhône, des inondations répétées. De très nombreuses ACCA travaillent avec la FDC 07 pour le maintien et le développement de ces lagomorphes.

## ☞ Prélèvements

L'étude et l'analyse des tableaux de chasse récoltés auprès des détenteurs de droit de chasse (Graphique 2), présentent une chute vertigineuse des prélèvements. En 1993/1994, 214 ACCA prélevaient près de 25 000 Lapins, en 2003/2004, 166 ACCA prélevaient à peine 6 000 lapins, soit un tableau 4 fois inférieur à celui réalisé 10 ans plus tôt. Notre enquête de 1998/1999 est en conformité avec l'enquête nationale des tableaux de chasse à tir qui affiche des prélèvements de 11 000 et 12 000 lapins. L'enquête nationale de 1983/1984 confirme que la régression de l'espèce date d'une vingtaine d'années. En 2003/2004 4 000 lapins ont été prélevés, soit une baisse de 85% en 20 ans.

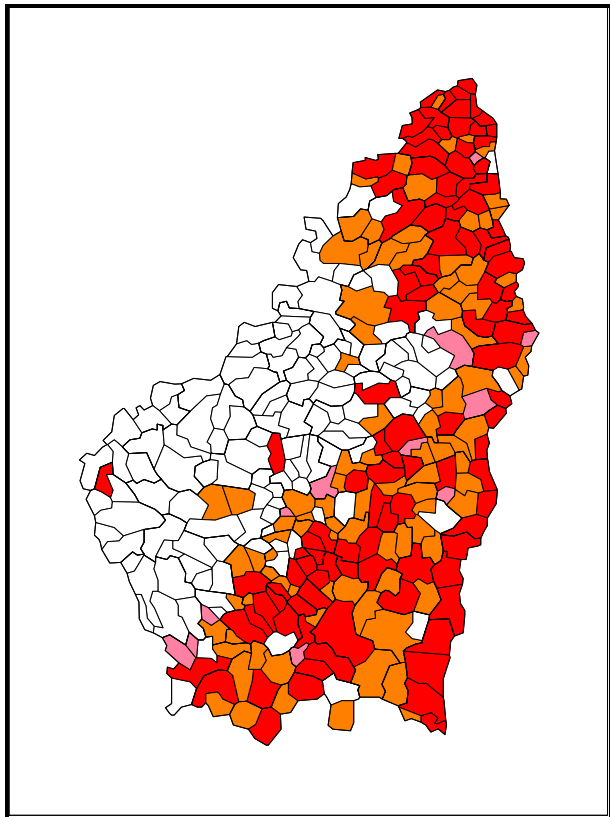


Graphique 2 : Prélèvements de lapins en Ardèche obtenus par l'enquête départementale.

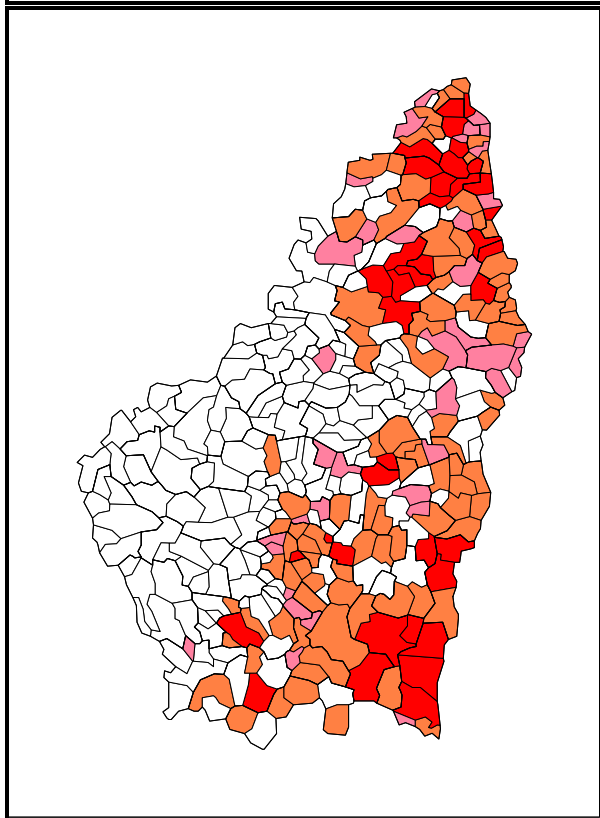
Le graphique des prélèvements permet cependant de constater une stabilisation des effectifs. Depuis 4 années on approche les 6 000 Lapins. C'est sans doute l'effet des 4 000 à 5 000 lapins lâchés chaque année qui permet de maintenir l'espèce à ce seuil malgré tout très « critique » et la comparaison des cartographies des prélèvements des saisons 1993/1994 et 2003/2004 est significative. Les noyaux de populations des communes ayant un tableau supérieur à 50 Lapins sont réduits à quelques entités à l'Est du département et sur la vallée du

Rhône. En 1993/1994, 107 ACCA ont déclaré un tableau supérieur à 50 lapins, 10 ans après, elles n'étaient plus que 38. On constate également une forte progression des communes qui déclarent un tableau égal à zéro Lapin : de 125 en 1993/1994 on passe à 171 en 2003/2004. Le plus important tableau d'une ACCA ardéchoise était estimé à 2000 Lapins en 1993/1994, il est aujourd'hui de 380. La raréfaction de l'espèce est compréhensible sur la partie montagne qui est un milieu inadapté, quant aux autres territoires, en principe favorables, la dégradation des milieux a dû jouer un rôle majeur.

D'après les travaux réalisés par l'ONCFS, les populations fragmentées et les faibles effectifs sont néfastes au développement de ces populations trop sensibles aux maladies.



**Tableau Lapin  
1993/1994**  
Blanc : 0  
Rose : 1-10  
Orange : 11-50  
Rouge : 51-2000



**Tableau Lapin  
2003/2004**  
Blanc : 0  
Rose : 1-10  
Orange : 11-50  
Rouge : 51-380

### 👉 **Evolution**

Le lapin a connu en Ardèche une très forte érosion de ses effectifs.

Les Indices Kilométriques d'Abondance « lièvres » confirment la baisse des populations de lapins :

<i>Circuit Annonay Sud</i>	1994	→ 3.6 Lapins/Km
	2004	→ 0.4 Lapin/Km soit 9 fois moins.
<i>Circuit Secteur BSA</i>	1999	→ 3.0 Lapins/Km

2004 → 1.5 Lapin/Km soit moitié moins.

D'autres comptages sont plus stables mais à des niveaux de population assez bas comme sur les plateaux d'Eclassan ou l'IKA oscille entre 0.42 et 1 Lapin/Km.

D'après les observateurs de terrain et les données issues des tableaux de chasse et de comptages, les populations des Lapins sont en diminution.

#### ☛ **Répartition**

La cartographie des prélèvements précise la répartition de l'espèce en Ardèche. Seules les zones les plus favorables sont encore occupées par ce lagomorphe.

#### ☛ **Actions en faveur de l'espèce**

##### ✓ **Les actions Réglementaires**

Le tir du Lapin est autorisé de l'ouverture générale à la fermeture générale. La chasse est ouverte tous les jours de la semaine sauf le mardi. Beaucoup de territoires du Nord du département n'autorisent sa chasse que 3 jours par semaine. Le Lapin pouvant se développer sur de petites entités géographiques, il n'existe pas de groupement de gestion en sa faveur. Certaines ACCA vont au-delà de la gestion départementale et anticipent la fermeture pour préserver les individus reproducteurs notamment en cas de fortes épizooties.

##### ✓ **Les actions techniques**

Pour compenser les lourdes pertes occasionnées par les maladies, une centaine d'ACCA effectue régulièrement des repeuplements par des opérations de reprises. Organisées par la FDC 07 sur la région parisienne de Roissy, Orly, et Disney Land Paris, ce sont plusieurs centaines de lapins qui ont été acheminées en Ardèche en quelques années.

Les lapins de reproduction lâchés entre Janvier et Mars sont principalement issus d'élevages, les reprises à l'état naturel étant de plus en plus rares sur le territoire français.

En 1993, près de 14 000 lapins ont été lâchés. En 2003, ce nombre est inférieur à 4500.

Le lapin bénéficie des suivis nocturnes effectués pour le lièvre et le tableau de chasse est le second indicateur du niveau des populations.

De manière générale, les lapins sont lâchés dans des garennes artificielles aménagées pour l'espèce, procédure complétée par la mise en place d'un périmètre de protection évitant leur prélèvement pour la saison de chasse suivante. Au cours de la dernière décennie, 20 à 40 garennes artificielles sont construites chaque année en Ardèche.

Pour lutter contre les maladies, les lapins lâchés sont vaccinés, opération difficile pour les lapins sauvages.

La FDC avec d'autres organismes, dont l'ONCFS, travaille sur la résistance naturelle des lapins à la VHD. Des travaux de recherche sur les maladies du Lapin sont réalisés par le laboratoire BIO ESPACE.

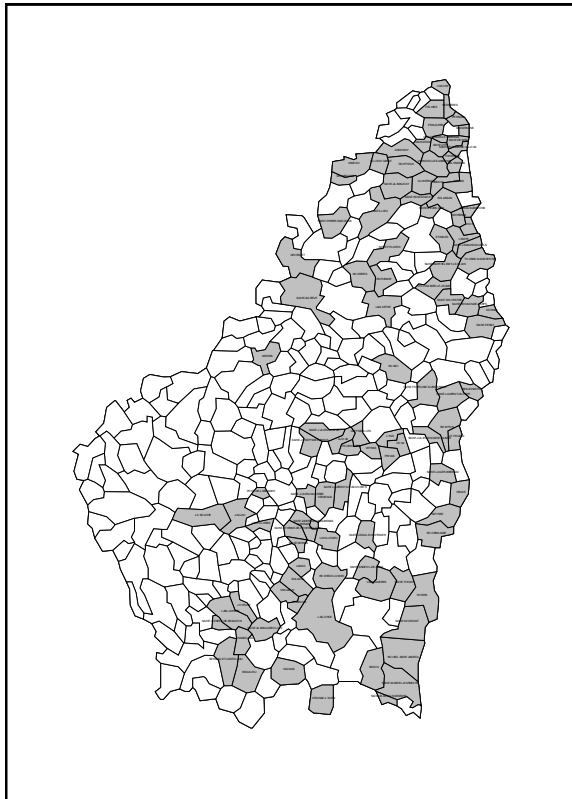
Parmi les aménagements cynégétiques favorables à l'espèce, on peut citer :

- la réalisation de garennes artificielles,
- les cultures à gibier
- la réouverture des milieux buissonnants
- le piégeage des prédateurs.

Ces aménagements sont réalisés avec les conseils de la FDC pour plus d'efficacité.

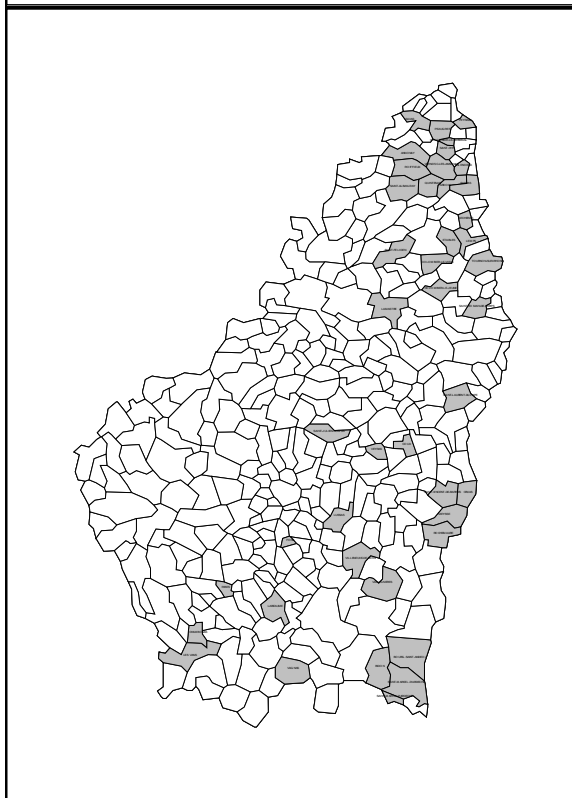
##### ✓ **Actions financières**

Elles sont attribuées uniquement pour les repeuplements et les aménagements spécifiques. Il est constaté entre 1998 et 2003 des baisses significatives du « repeuplement ». En 5 ans le nombre de lapins subventionnés est passé de 5.240 à 2.821 individus. Le montant des subventions a suivi la même tendance : 20.841 euros versés en 1998 pour 11.702 euros en 2003.



Subventions attribuées aux lâchers de Lapins de **2001 à 2003** cumulées.

Blanc : Non bénéficiaire  
Gris : Bénéficiaire



Subventions attribuées à la réalisation de Garennes de **2001 à 2003** cumulées.

Blanc : Non Bénéficiaire  
Gris : Bénéficiaire

Les aménagements spécifiques subventionnés se résument à la réalisation de garennes artificielles; en 1998, 44 ont été réalisées contre 20 en 2003. Des communes utilisent les garennes réalisées les années précédentes. De 2001 à 2003, 43 ACCA ont réalisé des garennes et 75 communes ont lâché des Lapins.

170 cultures à gibier ou parcelles débroussaillées ont été subventionnées en 2003.

La cartographie des subventions attribuées aux lâchers ou à la réalisation de garennes permet de visualiser les secteurs géographiques encore concernés par la gestion de ce lagomorphe. Elles correspondent aux secteurs favorables au développement de l'espèce situé au Sud et à l'Est de l'Ardèche.

### ☞ **Les dégâts occasionnés par l'espèce**

Le lapin peut occasionner des dégâts mais leur faible population les limite à quelques incidents ponctuels sur l'activité agricole : abrutissement de jeunes plants ou consommation de plantes cultivées. Les plaintes émanent le plus souvent de particuliers, les lapins trouvant, à proximité des habitations, un biotope propice (tas de bois, pelouses vertes même en été, plantes multiples et variées...). Pour limiter les nuisances, les lapins sont capturés légalement par les chasseurs qui les relâchent ensuite sur des zones sans risque. Des mesures de protections sont parfois installées et il n'existe pas de système d'indemnisation comme pour le grand gibier. Les ACCA sont assurées en cas de plaintes.

### ☞ **Facteurs agissant sur le devenir de l'espèce**

<b>Les facteurs défavorables</b>	<b>Les facteurs favorables</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- La fermeture du milieu.</li><li>- L'intensification agricole sur les zones de plaines.</li><li>- Certaines pratiques agricoles.</li><li>- L'utilisation de produits phytosanitaires.</li><li>- Les maladies (Myxomatoses, VHD, Coccidiose).</li><li>- L'impact des prédateurs.</li><li>- L'isolement des populations.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'enherbement des vignes et des vergers.</li><li>- La limitation de certains produits phytosanitaires.</li><li>- Les mesures de gestion et de suivi mises en place par les chasseurs.</li><li>- La régulation des prédateurs.</li><li>- Les mesures agri environnementales.</li><li>- Les aménagements cynégétiques</li></ul>